

Lettre de Mission de Monsieur Sidy Mohamed SECK
Coordinateur régional du COSTEA en Afrique de l'Ouest

Le COSTEA-2 (2017-2021) pour renforcer ses liens avec les acteurs de l'irrigation et les opérations en cours dans les pays du Sud, étend et déconcentre ses moyens d'animation par la mise en place d'un dispositif de coordination géographique. Ce dispositif est composé de coordinateurs régionaux dans les trois régions prioritaires : l'Afrique de l'Ouest, la Méditerranée et l'Asie du Sud-Est (ASE), et de correspondants pays pour les pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille irrigation particulièrement actif. Ces coordinateurs régionaux font partie intégrante du secrétariat scientifique et technique du COSTEA, piloté par le Chef de projet COSTEA, désigné par l'AFEID et l'AFD.

Le Conseil Scientifique et Technique du COSTEA, qui s'est réuni les 17 et 18 octobre 2017 à Paris, a précisé le dispositif de coordination géographique pour la région Afrique de l'Ouest défini lors du Comité de pilotage du 16 mai 2017.

Sidy Mohammed SECK est mandaté coordinateur régional COSTEA pour la région Afrique de l'Ouest et correspondant pour le Sénégal. La présente lettre de mission vise à expliciter les missions qui lui sont confiées et les moyens attribués.

MISSIONS

Mission 1 : Représenter le COSTEA dans la région et contribuer à fédérer, en relation avec l'AFD, les acteurs de l'irrigation intervenant dans la région Afrique de l'Ouest. Le coordinateur apportera son appui à la mise en réseau des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation d'Afrique de l'Ouest et interagira avec les têtes de réseaux existants pour faire le lien entre les acteurs de l'irrigation intervenant en région Afrique de l'Ouest : les acteurs locaux et nationaux des différents pays cibles de la région (ministères, administrations, et agences publiques, ONG, centres de recherche et universités, ingénierie, représentants d'agriculteurs, etc.), les agences AFD, les agents en expatriation d'organismes français (membres ou futurs membres du COSTEA), les représentants d'organisations internationales, les parties prenantes de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel. Cet appui se faisant tant pour l'émergence que pour l'animation du réseau COSTEA dans la sous-région, le coordinateur régional interagira avec les agences AFD locales, et avec les correspondants pays qui pourraient être mandatés par la suite. Il aura aussi un rôle particulier d'articulation du réseau COSTEA avec les réseaux structurés par les actions du CTFD.

Mission 2 : Stimuler des propositions d'actions, suivre les actions COSTEA et contribuer à la valorisation des résultats. Le coordinateur régional assurera la coordination et le suivi des actions du COSTEA dans la zone géographique. Il sera notamment chargé de stimuler l'émergence de propositions d'actions par les acteurs du réseau, vérifier un certain degré de validation de la pertinence des actions par ce réseau, en phase avec les enjeux de la zone géographique, veiller à leur complémentarité et leur cohérence, faciliter, en tant que de besoin, l'accueil, la prise de contact et le lien entre les équipes en charge d'actions et les partenaires dans les pays, participer à la relecture des Notes de cadrage et des livrables produits, et à l'organisation de moyens de valorisation et de diffusion des résultats des actions COSTEA auprès des acteurs de l'irrigation.

Pour ces deux missions, le coordinateur régional pourra organiser des événements de type visites de terrain, séminaires, ateliers, dans chacun des pays de la région. Ces événements seront au préalable

discutés et préparés avec le Secrétariat du COSTEA et l'AFD. Leur financement sera assuré par le COSTEA.

MISSION 3 : Assurer le lien avec le CST et avec le secrétariat du COSTEA. Le coordinateur régional aura à charge de faire un reporting régulier des activités dans la région (animation du réseau et suivi de la production) à l'occasion de chaque réunion du CST et d'y participer physiquement. Il sera par ailleurs sollicité par le Secrétariat du COSTEA dans le circuit de validation des Notes de Cadrage des actions concernant la région Afrique de l'Ouest.

Pour ces missions, le coordinateur régional rend régulièrement compte au Secrétariat (chef de projet et chargée de mission COSTEA à l'AFEID, chefs de projets COSTEA de la division ARB à l'AFD et autres coordinateurs géographiques), au CST, aux réunions duquel il participe, et annuellement au COPIL du COSTEA.

MOYENS

Rémunération du temps : Les missions du coordinateur régional seront rémunérées sur le budget du COSTEA dans la limite de 40 jours par an. Un bilan d'activités et du temps passé sera transmis au Secrétariat à l'occasion des COPIL annuels.

Moyens logistiques : Les besoins logistiques nécessaires à l'organisation des rencontres d'acteurs du réseau Afrique de l'Ouest et des missions du coordinateur régional seront pris en charge sur le budget du COSTEA.

L'AFEID établira une convention avec Sidy Mohammed SECK. Cette convention permettra la facturation par Sidy Mohammed SECK à l'AFEID pour les dépenses entreprises au titre de coordinateur régional.